

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 05-364-1927 promulguant le décret du 30 janvier 1927 portant relèvement des soldes du personnel des services militaires aux colonies.

n° 05-364-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 mars 1927

Numéro JO
n° 364 du 31/03/1927

Date du numéro
31 mars 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1841, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 30 janvier 1927 portant relèvement des soldes du personnel des services militaires aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er , — Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret susvisé du 30 janvier 1927, portant relèvement des soldes du personnel des services militaires aux colonies, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et Inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.